

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 130 (1985)
Heft: 2

Artikel: Prévention de la guerre par la volonté de se défendre (dissuasion) : réflexions au sujet du thème annuel 1985/1986
Autor: Sonderegger, Stefan
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-344583>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Prévention de la guerre par la volonté de se défendre (dissuasion) *

Réflexions au sujet du thème annuel 1985/1986

par le brigadier Stefan Sonderegger

«Prévention de la guerre par la volonté de se défendre (dissuasion)» est le thème choisi par la Commission de défense militaire (CDM) pour les années 1985/86. L'Office du Service d'information de la troupe a donc préparé un aide-mémoire documenté sur ce thème, aide-mémoire qui est distribué par les Grandes unités à tous les commandants de l'armée jusqu'à l'échelon unité. Ce thème d'information, pour lequel le Service cinématographique de l'armée a réalisé une série de diapositives sonorisées (TBS Dissuasion), doit être traité par les commandants avec leur troupe au cours des deux prochaines années.

Etoffé de dix exemples de transparents, l'aide-mémoire traite des chapitres suivants: 1. En bref: qu'est-ce que la dissuasion? 2. La Suisse prête à se défendre - Maintien de la paix, 3. La politique de sécurité, base de notre aptitude à nous défendre, 4. L'importance de l'armée comme facteur de protection, 5. A quoi un agresseur doit-il s'attendre? 6. La crédibilité de notre aptitude à nous défendre.

Ce document doit aider les commandants à

- expliquer la raison d'être et l'importance de notre politique de sécurité,

- présenter de façon convaincante l'action dissuasive de l'armée comme instrument de prévention de la guerre par la volonté de se défendre,
- mettre en évidence les possibilités de l'armée de livrer un combat défensif de longue durée, en maintenant la souveraineté de la Confédération sur une grande partie du territoire national.

Il s'agit d'obtenir de la troupe une meilleure compréhension de nos efforts de défense. Au premier plan figurent les possibilités de prévenir la guerre dont dispose un petit Etat prêt à se défendre, et les chances de l'armée au cas où elle serait forcée d'engager un combat défensif.

L'aide-mémoire met particulièrement en évidence les aspects suivants:

- L'armée comme facteur de protection (protection active par la conduite du combat = efficacité par la force de frappe; combat défensif dans la profondeur et par les destructions = efficacité dans toute la profondeur du territoire; combat de longue durée et maintien de la souveraineté sur une grande partie du pays = efficacité dans la durée).
- Nos atouts militaires (mobilisation rapide, forces numériquement importantes, armement et équipement

* Traduction de l'Office du SIT.

répondant à nos besoins, terrain fort et connu, construction de fortifications et de renforcements du terrain, destructions préparées des axes de communication, soutien fonctionnant à partir d'installations souterraines décentralisées, en vue d'assurer un combat de longue durée).

L'aide-mémoire analyse en outre le calcul de rentabilité de l'adversaire éventuel, la comparaison qu'il fait entre ses propres objectifs, d'une part, et le «prix d'entrée» et la «taxe de séjour» que nous lui fixons, d'autre part, s'il entend s'en prendre à la Suisse.

Les idées fondamentales à l'intention de la troupe sont les suivantes:

- Notre but: la prévention de la guerre.
- Notre moyen: l'aptitude à nous défendre.
- Notre base: la politique de sécurité.
- Notre facteur de protection: l'armée.
- Notre crédibilité: volonté de défense et volonté de combattre.

Il s'agit ici, en complément à l'aide-mémoire, de développer quelques autres aspects du concept de dissuasion. Cette notion est en effet tirée de la littérature militaire et stratégique. Dans la discussion sur la prévention de la guerre, l'armement et les réflexions stratégiques — en particulier lorsqu'elles concernent les grandes puissances —, cette notion joue un rôle important. La politique de sécurité de la Suisse s'est tout

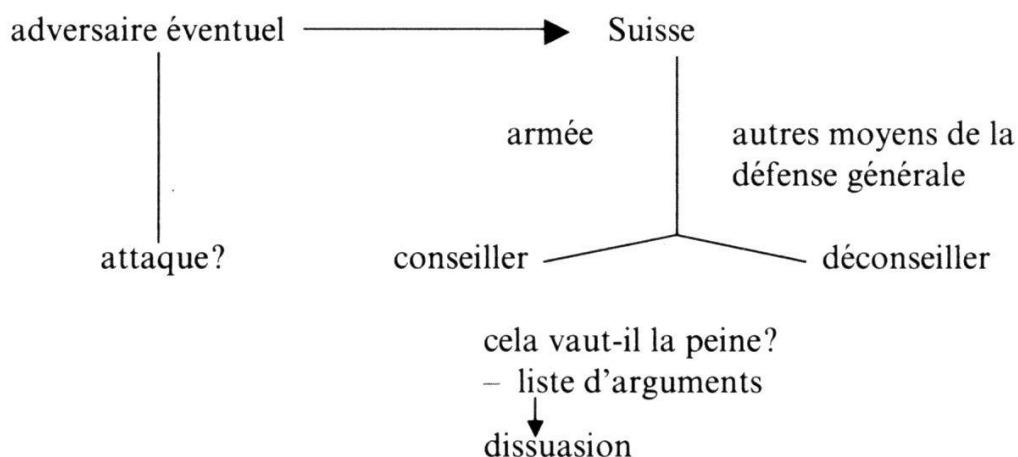
naturellement préoccupée de la dissuasion, dès les années soixante (cf. *Bases d'une conception stratégique suisse*, rapport de la Commission d'étude des questions de stratégie, publication du SAD 11, p. 52). Le *Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur la politique de sécurité de la Suisse* (Conception de la défense générale) du 27 juin 1973 donne au chiffre 423 la définition suivante: «Nous appelons «dissuasion» ce mode de prévention de la guerre qui consiste à montrer la volonté et la capacité de se défendre. Ce n'est pas une tâche exclusivement militaire; cette prévention suppose au contraire une somme d'endurance et de résistance considérable de la part du peuple et des autorités. Les éléments de dissuasion qu'un petit pays tel que le nôtre peut jeter dans la balance en sa faveur sont évidemment d'un poids modeste. Mais ils peuvent influencer sur les calculs de rentabilité d'un adversaire éventuel de telle façon qu'il préfère renoncer à ses desseins agressifs.»

L'origine du mot dissuasion remonte à la rhétorique antique et médiévale. En latin, dissuasion signifie «objection dans le but d'empêcher quelqu'un d'entreprendre une action ou de prendre une décision» (du latin *dis-suadere*, «dissuader, déconseiller»). Cette forme de raisonnement cherche à influencer la prise de décision au moyen de l'argumentation et de la contre-argumentation.

Dans le domaine militaire, la dissuasion signifie:

- détourner quelqu'un d'une action, d'une attaque,
- amener quelqu'un, au moyen d'arguments, à renoncer à faire quelque chose qu'il envisage ou qu'il aimerait bien faire.

Le destinataire de la dissuasion est en priorité celui qui a, ou est susceptible d'avoir, des desseins particuliers, à savoir l'ennemi éventuel. Il est possible de représenter cela schématiquement:



recourir aux moyens nucléaires. En tant que petit Etat, la Suisse fait reposer sa dissuasion sur deux conditions:

- Premièrement sur la préparation défensive, concrétisée par son instrument, la défense générale (incluant la défense nationale militaire reposant sur l'armée). Seule cette préparation nous permet de formuler des arguments dissuasifs effica-

A l'origine, la dissuasion est la mise en place d'une liste exhaustive des arguments susceptibles de détourner un adversaire éventuel de ses projets. Plus généralement, on entend par dissuasion l'effet préventif, ou même l'intimidation, lorsqu'elle est le fait de puissances nucléaires, qui permet de faire renoncer un adversaire éventuel en lui montrant de quelles forces et de quels moyens on dispose. Pour la Suisse, la dissuasion se limite à la prévention que nous pouvons réaliser par notre préparation défensive, sans

ces contre un adversaire potentiel.

- Deuxièmement sur l'information concernant notre capacité dissuasive, dans le cas d'une agression éventuelle. Pour que nos arguments dissuasifs soient suffisamment pris en considération par tous les voisins susceptibles de nous attaquer, il faut les mettre en valeur.

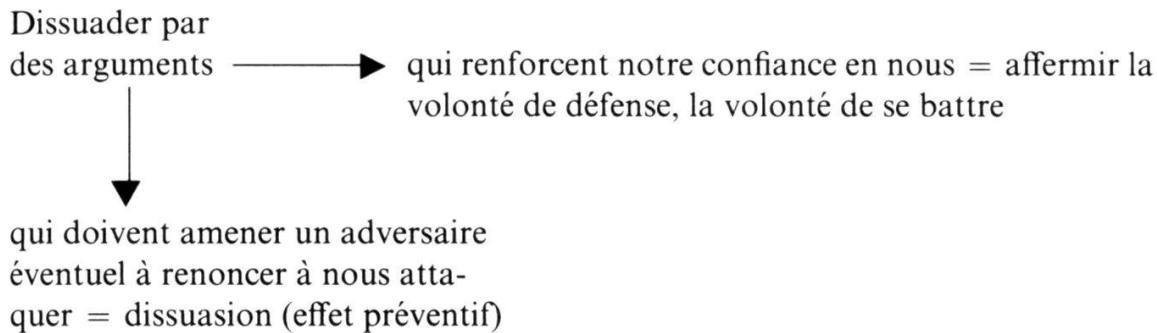
Ces deux éléments sont décisifs pour la dissuasion: la somme de nos préparatifs défensifs comme l'information

orientée qui les met en évidence. Pour obtenir un véritable effet dissuasif à l'encontre d'un agresseur potentiel, il est nécessaire d'informer sur notre préparation défensive.

Il n'est pas indifférent que ce processus d'information dans le cadre de la dissuasion soit lui-même composé de deux volets: il est dirigé d'une part vers l'intérieur, d'autre part vers l'extérieur. Autrement dit, il s'adresse à nous-mêmes (la population et l'armée) comme aux Etats voisins, aux grands blocs, à tout adversaire potentiel enfin, tant à l'est qu'à l'ouest, au nord ou au sud. Le processus d'information intérieure sur notre préparation défensive nous révèle le sens, le but et, bien sûr, la nécessité de nos propres efforts de défense; il met en évidence nos atouts sur notre terrain difficile et renforce notre confiance en nous. L'information vers l'intérieur raffermi la volonté de défense du citoyen, motive les soldats et soutient leur volonté de combattre. Le processus d'information vers l'extérieur a pour fonction de mettre en lumière notre armée en tant qu'instrument de combat et les autres moyens de la défense générale sous le rapport de leur véritable efficacité. Nous comptons par cette information créer une dissuasion effective à l'égard de tout adversaire potentiel. Qu'on y prenne bien garde cependant, l'information interne et l'externe ne peuvent en aucun cas être nettement séparées dans un Etat de droit jouissant de la liberté d'opinion

et des media. C'est pourquoi, en plus de l'information intérieure, nous devons diffuser une information «à usage externe», plus orientée dans le sens de l'efficacité dissuasive. Pour réaliser cette dissuasion face à l'étranger, il nous faut démontrer constamment que nous sommes prêts à nous défendre, faire étalage de la force de frappe de l'armée et attirer l'attention sur la préparation des moyens de la défense générale (par exemple la protection civile, l'économie de guerre, les services coordonnés). En fin de compte, l'attitude réceptive de l'étranger face à notre préparation défensive est déterminante sur le plan de la dissuasion. En d'autres termes, la perception des arguments dissuasifs que nous opposons à un adversaire éventuel joue un rôle essentiel. Faire en sorte que celui-ci soit convaincu du «prix d'entrée» et de la «taxe de séjour» élevés qu'il aurait à payer s'il décidait tout de même de nous attaquer est aussi une composante de la dissuasion. Dans cette perspective, il est possible, pour chaque cas stratégique, de développer un répertoire d'arguments dissuasifs mettant en valeur nos capacités.

En définitive, la dissuasion est une tâche de longue haleine que nous devons mener constamment aussi bien auprès de la troupe que face à l'extérieur. *Pour le Service d'information de la troupe, la dissuasion implique une mission d'information permanente:*



Du reste, cela correspond, *au niveau de l'information*, à ce que la *Conception de la défense générale* de 1973 définit par «prévention de la guerre par la volonté de se défendre». Dans ce sens, le nouvel aide-mémoire traitant du thème *Dissuasion* donne les arguments déterminants découlant de nos efforts en vue de prévenir la guerre par la volonté de se défendre.

St. Sr

Remarque: *Il n'est pas possible d'élargir la distribution de l'aide-mémoire au-delà des cdt d'unité.*

Communiqué

Du côté du CHPM

- | | |
|----------------------------|--|
| sa. 9 mars | Assemblée générale (Pavillon Guisan, Pully). |
| je. 16-di. 19 mai | Etude sur le terrain de la seconde partie de la campagne de Bonaparte en Italie du Nord, mai 1796-janvier 1797 (région Rovereto, au nord de Vérone). |
| sa. 22 juin | Participation à une journée d'étude à Zurich, organisée par l'ASHSM (Association suisse d'histoire et de sciences militaires). |
| me. 25-di. 29 sept. | Participation à une excursion de l'ASHSM conduisant du Tessin aux Grisons, «Sur les traces de Souvarof». |

Ouverture du Pavillon de recherches Général Guisan:
consulter la RMS 1/85, page 13

Adresse pour plus de détails: CHPM, case postale 188, 1001 Lausanne